

E 2809/1/4

*Le Directeur général de la Société de Banque Suisse, A. Nussbaumer,
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

L. manuscrite

Berne/Bellevue Palace, 5 août 1943

Veillez, je vous prie, m'excuser si je me permets de vous adresser cette note à votre domicile et au moment même de votre retour.

Sur la prière urgente reçue hier par téléphone d'un personnage très important italien¹, j'ai moi-même interrompu mes vacances pour vous demander

1. *L'industriel et Ministre d'Etat A. Pirelli. Cf. annexe au présent document. A noter que A. Nussbaumer est président du conseil d'administration de la société Pirelli Holding S.A. Cf. à ce propos la lettre de Nussbaumer à R. Kohli, du DPF, du 8 novembre 1941:*

Pirelli Holding S.A.

Ich beziehe mich auf unser gestriges Telefongespräch. Die rubr. Gesellschaft existiert seit verschiedenen Jahren mit Gesellschaftssitz in Basel, während der administrative Sitz sich in Luzern, Seidenhofstrasse 14, befindet. Diese Gesellschaft hat in ihrem Portefeuille bedeutende Beträge von schweizerischen Staatsanleihen und Aktien schweizerischer Gesellschaften; überdies hat sie die Aktienmajorität verschiedener Industrie- und Handelsgesellschaften im Auslande, u.a. 75% des Aktienkapitals der Pirelli S.A. Companhia Industrial Brasileira, Sao Paulo, welche letztere mit Fr.s. 3 800 000.– zu Buch steht. Die restlichen 25% sind im Besitz der General Electric in New York.

Wie ich Ihnen seinerzeit mitteilte, hat Pirelli Holding S.A. mit der englischen Regierung ein Abkommen getroffen, welches sicherstellen soll, dass die Gruppe und die Subsidiärgesellschaften von der englischen Statutory List nicht betroffen werden. Diesbezüglich wurde mit der englischen Regierung ein Undertaking abgeschlossen, und ein Garantiedepot in London von Lg. 14 000.– errichtet. Die englische Regierung hatte sich verpflichtet, der amerikanischen Regierung von der Vereinbarung Kenntnis zu geben und dahin zu wirken, dass die amerikanische Regierung Pirelli Holding sowie die von ihr kontrollierten Gesellschaften als neutrale Institute betrachtet. Ich hatte diesbezüglich seinerzeit auch den amerikanischen Gesandten in Bern

l'honneur d'une entrevue aussitôt que possible. Le personnage en question est arrivé avec moi à Berne et m'a demandé d'être interprète auprès de vous de certaines communications concernant la situation dans son pays en relation avec les perspectives qui lui s'offrent [sic] en raison de l'attitude des Puissances adversaires et des dangers immédiats auxquels il est exposé d'autre part.

Quelle que soit l'attitude que le Gouvernement suisse adoptera vis-à-vis de ce message, je crois être mon devoir de vous le transmettre sans délai, ne fût-ce que pour le désir que vous en soyez informé.

Comme cette affaire est très urgente, je me permettrai de vous téléphoner ce soir pour savoir si vous pouvez me recevoir demain matin à votre bureau, ou même ce soir chez vous². Au cas où vous le désiriez, le personnage en question

entsprechend informiert und dieser hatte mir zu verstehen gegeben, dass, nachdem ein Abkommen mit der englischen Regierung zustande gekommen sei, auch von amerikanischer Seite keine Schwierigkeiten für die Zukunft zu befürchten seien.

[...]Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht heute grösstenteils aus Schweizerbürgern und ist wie folgt zusammengesetzt:

1. *Präsident:* A. C. Nussbaumer
2. *Vizepräsident:* Dr. Alfred Sarasin
3. *Mitglieder:* G. Oscar Dollfus (Bruder unseres General-Adjutanten)
Arturo Stoffel
Alberto Pirelli.

Im weitem figurirt als Verwaltungsratsmitglied Herr C. Abegg in Zürich, der aber einstweilen nicht offiziell amtiert, da seine Firma kürzlich auf die englische schwarze Liste gesetzt wurde.

In bezug auf das Aktienkapital ist es schwierig, Ihnen verbindliche genaue Angaben zu machen, da die Aktien in Inhaberform ausgestellt wurden und sich in Zirkulation befinden. Herr Pirelli hat noch vor kurzer Zeit die formelle Erklärung abgegeben, dass Pirelli Mailand 33% des Aktienkapitals besitze, während sich die Majorität des Kapitals in schweizerischen Händen befinde. Es ist wohl möglich, dass noch ein weiterer Teil des Aktienkapitals treuhänderisch in Schweizerhänden für Rechnung von Mailand liegen, doch kann ich darüber keine bindende Erklärung abgeben. Persönlich habe ich den bestimmten Eindruck, dass ein massgebender Teil des Aktienkapitals sich effektiv in Schweizerbesitz befindet.

Ich kann sehr wohl die schwierige Lage des Politischen Departementes verstehen, für eine Gesellschaft zu intervenieren, deren Kapitalbesitzverhältnisse nicht genau abgeklärt sind; andererseits darf ich vielleicht bemerken, dass immerhin ein erheblicher Teil des Aktienkapitals unzweifelhaft in Schweizerbesitz ist, dass die Gesellschaft in der Schweiz Steuern bezahlt und deshalb einen Anspruch auf die Wahrnehmung ihrer ausländischen Interessen durch das politische Departement erheben darf.

[...] (E 2001 (E) 1/118.)

2. *Cf. le billet de J. Kaiser pour Pilet-Golaz, du 6 août (8 h), dont voici le texte:* Herr Generaldirektor Nussbaumer vom Bankverein Basel telephonierte, dass er Sie gestern telephonisch sprechen wollte und einen Brief nach der Junkerngasse gebracht habe. Es handle sich um wichtige aussenpolitische Dinge, die er nur Ihnen persönlich oder dann Ihrem Stellvertreter im Bundesrat vorbringen könne. Er fügte bei, es wäre gut, wenn Sie darüber schon vor der heutigen Sitzung des Bundesrates informiert wären.

Herr Generaldirektor Nussbaumer wartet hier (im Lesezimmer) auf Ihre Entscheidung.

Dans une notice datée du même jour, J. Kaiser écrit: A la demande de Monsieur le Ministre Bonna, je me mets en rapport avec M. Nussbaumer, à l'Hôtel Bellevue. (M. Nussbaumer avait déjà quitté l'hôtel et il vient de me téléphoner de la chambre de l'huissier du Politique.)

Je lui fais savoir que Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz a prié Monsieur le Ministre

5 AOÛT 1943

1273

serait à votre disposition pour vous rencontrer aussi personnellement; dans ce cas il vous demanderait la faveur d'être reçu chez vous ou ailleurs en dehors du Palais.

Je désire souligner que ni ma Banque ni moi-même n'avons aucune part dans cette initiative. Cependant je n'ai pas cru pouvoir refuser cette tâche d'interprète, puisque j'estime que le message en question touche aux intérêts de notre pays, et que je désirais vous rendre service.

ANNEXE

E 2809/1/4

Notice de l'industriel et Ministre d'Etat italien, A. Pirelli
Recueil d'opinion compétente ³

Berne, 6 août 1943

1. Le Gouvernement italien n'a pas jusqu'ici fait d'approche officielle ou officieuse chez les Alliés pour négocier la paix.

2. La situation du Vatican est délicate; il ne pourrait prendre une initiative que pour une paix générale. Toute initiative pour aider l'Italie de sortir de la guerre risquerait de préjudicier gravement la situation de l'Eglise chez les 37 millions de catholiques en Allemagne.

3. Le désir du Gouvernement italien d'arriver à une paix le plus tôt possible n'est pas en doute. Ce désir est à la base de toute sa politique actuelle, malgré les déclarations faites de continuer la guerre et celles qui très probablement devront être confirmées tout prochainement, c.à.d. à la conclusion des discussions qui sont actuellement en cours entre les Gouvernements allemand et italien.

4. L'ouverture de négociations pour la conclusion d'un Armistice et de la paix ensuite est exclue dans les circonstances actuelles. La situation force l'Italie, du moins pour quelque temps, de continuer la guerre, ne fût-elle que formellement.

5. Les Alliés demandent à l'Italie de se rendre à discrétion. Indépendamment de l'iniquité que cette condition revêt en vue des récents événements, on se demande comment les Alliés ne se rendent pas compte que, même s'il existe en Italie des courants favorables à la paix:

a) il existe aussi un sens de l'honneur et de dignité très prononcé concernant la façon et le moment dans lesquels une paix peut devenir réalisable dans l'intérêt général;

b) si l'Italie devait se rendre à l'invitation alliée, tout en restant également le champ de bataille et de destruction des deux Puissances adversaires, la seule alternative qui lui s'offre est de continuer la guerre jusqu'au bout de ses forces, en sauvant son honneur et sa dignité;

c) la soumission de l'Italie provoquerait aujourd'hui des graves réactions immédiates allemandes contre elle (occupation totale, punition des milieux favorables à la paix, résurrection du système fasciste, introduction de méthodes déjà connues dans les pays occupés).

6. L'opinion publique italienne jugerait comme profondément injuste et réagirait en conséquence si, après que l'Italie a spontanément renversé Mussolini et le Fascisme – but déclaré de la

Bonna de prendre le message qu'il voulait transmettre hier soir à Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz et que Monsieur Bonna le recevrait volontiers ce matin à 9 h. et quart.

M. Nussbaumer répond qu'il s'est engagé par serment à ne parler de l'affaire dont il s'agit qu'avec Monsieur Pilet-Golaz (E 2809 1/4).

3. *Remarque manuscrite de Pilet-Golaz dans la marge:* Remis le 6.8.43 à 16 h. par M. Nussbaumer (exposé de M. Pirelli).

guerre des Alliés – et l'ayant fait sans négocier préalablement avec les Alliés, ces derniers voudraient faire précisément de l'Italie le principal champ de bataille du 2^e front.

7. On doit en effet penser que toute intensification de l'offensive alliée contre le continent italien, même dans l'air seulement comporterait immédiatement en Italie des puissants renforcements allemands, surtout blindés et motorisés. Ces renforcements peuvent facilement être justifiés par des motifs stratégiques et en faisant appel au Gouvernement et peuple italiens de participer à la guerre de défense nationale appuyée par les nouvelles forces. En réalité cette politique de renforcement des armées allemandes poursuivrait le but évident de resserrer toujours plus le contrôle déjà puissant que l'Allemagne exerce sur l'Italie.

8. Mais si malgré ce qui précède, les Alliés devaient continuer à penser que l'Italie doit faire coïncider le changement de régime politique avec la capitulation militaire, il faut se rappeler :

a) que les forces très considérables dont l'Allemagne dispose déjà maintenant en Italie peuvent être augmentées rapidement et préjudicier pour toujours la volonté du Gouvernement italien de préparer la paix ;

b) que le revirement politique en Italie a créé dans l'esprit des éléments dominants en Allemagne une réaction, dont on ne peut ignorer les dangers, de sorte qu'il est facile de déduire quelles seraient les conséquences immédiates et inévitables, si l'Italie donnait suite aux demandes alliées.

9. Si l'Italie dans ce moment critique devait donner même seulement un signe de faiblesse dans ses manifestations officielles ou officieuses, qui pourrait être interprétée comme une tendance contre la continuation de la guerre, il faut prévoir avec certitude, que cela déclencherait une réaction immédiate dans le susdit sens.

10. Il paraît donc indispensable que les Alliés ne créent pas une situation irréparable en exigeant une décision immédiate, qui amènerait pour l'Italie des conséquences désastreuses, alors que :

a) aucun avantage stratégique ou militaire – et peut-être le contraire – en résulterait pour les Alliés ;

b) la misère s'accumulerait en Italie et le sentiment public en rendrait responsable finalement non seulement l'Allemagne mais aussi les Alliés.

11. En outre une telle politique des Alliés finirait par isoler économiquement la Suisse et créerait une situation extrêmement délicate pour d'autres milieux (Vatican).

12. Si au contraire les Alliés se décident à faire une politique réservée (tout en continuant sur base restreinte la guerre dans l'air), en tenant compte de tous les aspects du problème, l'avenir pourra ouvrir dans l'intérêt général – et probablement dans un avenir rapproché – des possibilités diverses de celles qui peuvent être examinées actuellement. Une telle politique des Alliés donnerait à l'Italie une certaine liberté d'action dont elle pourrait se servir après le rapatriement de ses armées de l'étranger et d'un engagement à fond allemand ailleurs.

13. Il ne faut pas perdre de vue aussi la situation intérieure de l'Italie, qui est pleine de dangers après trois années de guerre exténuante, qui a été voulue par le Fascisme et qui pourrait se clôturer par une réaction de l'extrémisme communiste, si le pays devait passer encore à travers les épreuves d'une guerre sur son sol entre l'Allemagne et les Alliés, de laquelle le pays ne pourrait sortir que dans une situation dans laquelle les meilleurs éléments d'ordre et de conservation seraient anéantis, et qu'il y aurait division du pays et des luttes intérieures.

Cette réaction à l'intérieur peut se produire même prochainement, si les Alliés intensifient leur offensive aérienne, c.à.d. si les Alliés ne peuvent être convaincus d'adopter une politique d'attente pour donner au Gouvernement italien la possibilité d'arriver à la paix avec une préparation patiente et ordonnée.

14. Tout ce qui précède est dominé aussi par le facteur économique (fourniture de charbon pour assurer l'occupation de la main-d'œuvre, matières premières, transports etc). Il s'agit là de problèmes qui dans l'intérêt général ne peuvent être résolus dans une atmosphère de pression extérieure et de désordre à l'intérieur. Si demain l'Allemagne soupçonne une tendance quelconque chez le Gouvernement italien de préparer la sortie de la guerre, elle arrêtera d'un coup les fournitures de charbon ; dans ce cas le chaos et l'anarchie sont inévitables.

Pour les raisons exposées ci-dessus, le Gouvernement italien ne peut en aucune façon s'exposer à prendre une initiative quelconque, soit auprès des Alliés, soit par l'intermédiaire d'une Puissance

6 AOÛT 1943

1275

neutre. C'est là la raison pourquoi cet exposé n'a pas été présenté ou a été porté à la connaissance de la Légation d'Italie à Berne ou de notre Légation à Rome; pour ce fait j'ai été demandé de m'assurer à ce que la plus stricte réserve soit observée à ce sujet⁴.

En vue des relations d'amitié qui ont toujours lié la Suisse et l'Italie, la question a été posée, si le Gouvernement suisse de sa propre initiative pourrait porter à la connaissance des Gouvernements alliés les faits essentiels de cet exposé, soit comme étant le résultat des enquêtes faites par lui dans l'intérêt général, soit comme représentant sa propre opinion.

J'ai été prié de souligner l'extrême urgence que revêt le problème, puisque chaque jour que l'attitude actuelle des Gouvernements alliés et l'offensive aérienne dans son intensification continuent, peuvent provoquer des développements irréparables.

4. *Pilet-Golaz a noté dans la marge: Réponse négative, cela va de soi. Il est clair que la réponse négative dont parle Pilet-Golaz se réfère à la question posée dans le paragraphe suivant.*